

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1299

AMENDEMENT

présenté par
M. Oberti

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	7 800 000	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	7 800 000
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	7 800 000	7 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il est proposé une augmentation de 7,8 millions d'euros des crédits affectés au programme 343 Plan France Très Haut Débit , au sein duquel est notamment financée l'action 3 Inclusion numérique, afin de maintenir 2 800 postes de conseillers numériques France Services.

Les conseillers numériques France Services jouent un rôle clé dans la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique, en facilitant et accompagnant l'utilisation des outils digitaux par toutes et tous. La dématérialisation des procédures administratives complique l'accès aux droits pour les personnes éloignées du numérique représentant 30 % des Français aujourd'hui. Cet éloignement contribue à creuser les inégalités et la fracture numérique, constituant un obstacle de taille dans des démarches pourtant essentielles (accès aux aides, aux services publics, à des emplois dans le domaine du numérique concernant près de huit créations d'emploi sur dix, etc.). La forte baisse des crédits destinés aux conseillers numériques prévue par le PLF 2026 aboutirait à la quasi-extinction du principal dispositif de l'État visant à accompagner la population la plus éloignée du numérique vers l'autonomie, avec 2,6 millions de personnes suivies sur 3 ans. Il s'agirait là d'un abandon par l'État de ses responsabilités envers les Français les plus fragiles. L'augmentation des recettes permettra ainsi de financer l'inclusion numérique dans le cadre de la feuille de route France Numérique Ensemble (circulaire FNE), favorisant une hausse du nombre d'utilisateurs et de l'utilisation des réseaux et la promotion d'une utilisation responsable des outils numériques, en sensibilisant les usagers à des pratiques éthiques comme la protection des données personnelles ou une utilisation plus sobre des technologies.

Cet amendement propose donc :

- d'abonder de 7,8 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) l'action n°3 Inclusion numérique du programme 343 Plan France Très Haut Débit.
- de minorer de 7,8 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) le programme 305 Stratégies économiques.

L'auteur de cet amendement ne souhaitant pas réduire le financement attribué à ce programme, il appelle le Gouvernement à lever le gage.